

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

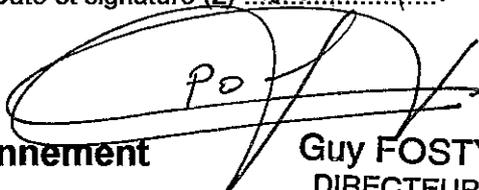
3569-U

DOCUMENT 8 bis**DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jean Steensels

Date et signature (2) : 22/09/03

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**Traitement de l'image : niveau perfectionnement**

 Guy FOSTY
 DIRECTEUR

CODE DE L'U.F.(3)	4547 24 0 21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	709
-------------------	-----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ..1. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

<input checked="" type="radio"/> (1) Enseignement secondaire de :	<input checked="" type="radio"/> (1) transition	<input type="radio"/> (1) qualification
du degré :	<input type="radio"/> (1) inférieur	<input checked="" type="radio"/> (1) supérieur
<input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type court	<input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type long	

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>	
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>	
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>	
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>	
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>	
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>	

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Repris en annexe n° 3 de ..1... page(s)

(2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de ...1.. page(s)

(2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF : au 01.03.98
1.2.b

CODE DE L'U.F.(3) 454724021E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 709
--------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2)	(4)	(2) (5)	(2)
Traitement de l'image	CT		S	48
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		P	12
			Total des périodes	60

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

13 OCT. 2003


A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'Administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- 1.1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de perfectionner les techniques d'adaptation, de transformation et de création des images digitales en utilisant un logiciel de traitement de l'image. L'étudiant devra utiliser les outils en fonction des objectifs de réalisation (papier, web...) pour produire des images numériques de qualité.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1 Capacités

Pour être admis dans cette unité, l'étudiant prouvera qu'il a maîtrisé les capacités terminales de l'unité « Traitement de l'image : niveau moyen » :

être capable de présenter différentes réalisations, avec implication de différents éléments saisis ou créés, en respectant les étapes intermédiaires et les techniques de base d'élaboration de l'image numérique, telles que, en particulier :

- transformer une image numérique en utilisant les différents outils afin d'obtenir différentes images de synthèse suivant le schéma demandé
- préparer l'image pour la photocomposition.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : Traitement de l'image : niveau moyen.

3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus d'un étudiant par poste de travail et plus de 16 étudiants par groupe.

Le matériel doit répondre aux exigences techniques des logiciels utilisés. Les fonctionnalités de ceux-ci doivent permettre d'envisager tous les points repris au programme de l'unité de formation.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*** d'utiliser les fonctions complexes mises à disposition par le logiciel :**

- le navigateur intégré
- les différentes palettes (style, caractère, calque, etc.)
- les différents outils (annotation, tranche, création de formes, sélection de tracé, etc.)
- la commande "fluidité"
- la création d'un style, d'une forme, d'un texte déformé, d'un paragraphe
- les effets sur un calque
- rogner une image

*** de préparer une image pour le web :**

- enregistrer une image pour le web en choisissant le format d'enregistrement adéquat
- créer une galerie web photo
- décomposer une image en tranches
- créer une image lien et la tester en utilisant les fonctionnalités du logiciel
- décomposer une image en zones fonctionnelles
- préparer une image pour l'animation

*** de transformer des images en vue d'obtenir des images de synthèse de qualité :**

- travail sur les masques, sur les calques (gestion des documents multicalques), sur les couches (couches alpha)
- création d'effets spéciaux et utilisation de filtres
- création de textures, d'effets sur un texte
- préparation d'une image pour l'impression
- gestion des couleurs (retouches colorimétriques)
- intégration d'images vectorielles, de texte.
- acquisition d'une image (configuration du périphérique : luminosité, contraste, corrections tonales, choix de la résolution,...) en tenant de la législation en vigueur, notamment en matière de copyright.

*** de réaliser un projet :**

- Réalisation d'une maquette publicitaire
- Création d'un photo-montage complexe

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Le seuil de réussite sera considéré comme atteint si l'étudiant est capable de présenter différentes réalisations, avec implication de différents éléments saisis ou créés, en respectant les étapes intermédiaires et les techniques avancées d'élaboration de l'image numérique, telles que, en particulier :

- transformer une image numérique en exploitant les différents outils et en créant les éléments nécessaires afin d'obtenir différentes images de synthèse suivant le schéma demandé ;
- préparer l'image pour la photocomposition ou pour la diffusion sur Internet ;
- préparer une image pour la réalisation d'une animation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité technique
- du soin apporté à la réalisation
- des qualités esthétiques
- de la composition
- du respect des règles de sécurité
- du degré d'autonomie atteint
- du respect de la législation.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier une expérience actualisée dans le domaine du traitement de l'image.